

La carte Imagine R



La carte Imagine R permet l'utilisation de tous les transports en commun (à l'exception des navettes Orlyval, des TGV en Ile-de-France et des réseaux ferrés hors Ile-de-France), tous les jours, autant de fois que nécessaire partout en Ile-de-France.

Le forfait Imagine R est réservé aux collégiens, lycéens et étudiants résidant en Ile-de-France.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le Département accorde une subvention de 204,40 € aux familles des collégiens.

Le Département subventionne également les boursiers (collégiens boursiers et lycéens boursiers) en fonction de l'échelon de bourse.

Pour obtenir une carte Imagine R :

Il suffit de se rendre sur le site [Forfait imagine R : découvrez votre tarif | Souscription et renouvellement du passe | Île-de-France Mobilités \(iledefrance-mobilites.fr\)](https://iledefrance-mobilites.fr/forfait-imagine-r) afin de remplir sa demande en ligne.

Aucune démarche n'est à effectuer auprès du Département pour obtenir la subvention : elle est automatique. Vous ne payez ainsi que la différence entre le coût de la carte (365 €) et le montant de la subvention, soit 160,60 €.